ARGUMENTAIRE

TARIFS REGLEMENTÉS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

Le groupe socialiste déposera plusieurs amendements :

- Un pour supprimer la date butoir de 2010.
- Un deuxième pour prolonger le dispositif du Tarif Réglementé Transitoire d'Ajustement du Marché dit « TaRTAM » pour les consommateurs non domestiques. La loi 2006 limitait en effet la durée de fourniture du TaRTAM à 2 ans. L'amendement proposera de laisser la liberté aux entreprises de choisir le moment pour retourner au prix du marché.

Les dénonciations du parti socialiste.

- Le PS dénonce la primauté de l'action sur la maîtrise des tarifs. (L'Etat a revendu des actions.)
- Le gouvernement se cache derrière des arguments écologiques pour ne pas diminuer le prix de l'énergie.